

Les salariés en contrats courts : chômeurs optimisateurs ou travailleurs avant tout ?

Claire Vivès, Mathieu Grégoire

Les réformes actuelles de l'assurance chômage partent du postulat que les allocataires, et notamment ceux qui occupent des contrats courts, feraient un usage stratégique de l'indemnisation.

Ce numéro de *Connaissance de l'emploi* montre que lorsque l'on interroge des salariés ayant occupé des contrats de moins d'un mois - afin de documenter leurs usages de l'indemnisation -, on découvre que leurs stratégies concernent avant tout l'emploi (ménager leur réputation sur le marché du travail, favoriser une embauche future) et secondairement le niveau d'allocation.

Ces salariés précaires ont une connaissance variable des règles d'assurance chômage et seuls certains d'entre eux sont en mesure de faire des calculs en lien avec leur indemnisation. L'hypothèse d'usage stratégique ou de comportements optimisateurs paraît dès lors déconnectée au regard de leurs pratiques. À l'inverse, différentes formes de non recours aux droits - absentes des réflexions sur l'assurance chômage - sont fréquentes.

+ [Télécharger le pdf](#)



Connaissance de l'emploi

11 mai 2021

 [Télécharger le pdf](#)

<https://ceet.cnam.fr/publications/connaissance-de-l-emploi/les-salaries-en-contrats-courts-chomeurs-optimisateurs-ou->